

ARRETE N° 2021-927
PORTANT ÉLECTION DE LA DIRECTRICE ADJOINTE DE RANG
B DE L'UFR DE LANGUE FRANCAISE

Le Doyen de la Faculté des Lettres de Sorbonne Université

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de Sorbonne Université ;

Vu les statuts de la Faculté des Lettres ;

Vu les statuts de l'UFR de langue française ;

Vu le relevé de décision du conseil de l'UFR de langue française réuni le 28 juin 2021 ;

Considérant la fin de mandat au 31 août 2021 de Madame Roselyne de VILLENEUVE en tant que directrice adjointe de rang B ;

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Sandrine HERICHE-PRADEAU, maîtresse de conférences, est élue directrice adjointe de rang B de l'UFR de langue française à compter du 1^{er} septembre 2021 et pour la durée de mandat restant à courir du directeur de l'UFR.

Article 2 :

Madame la directrice générale de la Faculté des Lettres est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 01 décembre 2021

Le Doyen de la Faculté des Lettres



Alain TALLON